

STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

1. Objectifs

Le stage en milieu professionnel permet au futur technicien supérieur de prendre la mesure des réalités techniques et économiques de l'entreprise. Au cours de ce stage l'étudiant est conduit à appréhender le fonctionnement de l'entreprise industrielle à travers ses produits, ses marchés, ses équipements, son organisation du travail, ses ressources humaines... C'est aussi pour lui l'occasion d'observer la vie sociale de cette entreprise (relations humaines, horaires, règles de sécurité...)

Les activités menées sont liées à la conception de produits industriels conformément au **référentiel des activités professionnelles**. Elles contribuent à l'approfondissement des connaissances et à l'acquisition de nouvelles compétences.

Activités définies dans le référentiel des activités professionnelles :

1. Définition des limites de l'étude.
2. Constitution du dossier d'étude.
3. Conception préliminaire.
4. Conception détaillée.
5. Constitution du dossier de définition de produit.
6. Gestion des activités du bureau d'études.

Une étude personnelle est confiée au stagiaire par l'entreprise. L'étudiant devra être en mesure de définir son intervention dans une démarche de projet et de situer le niveau de ses responsabilités.

Les activités suivies par le stagiaire lui permettent en particulier :

- d'identifier et de prendre en compte les contraintes industrielles : coûts, délais, qualité ;
- de cerner les contraintes de l'environnement d'une étude : propriété industrielle, normes et règlements...
- de communiquer oralement et par écrit dans une situation professionnelle (dialogue avec un chef de projet ou un chargé d'affaires, rédaction de comptes rendus...).

À l'issue de son stage, le stagiaire rédige un rapport des activités qu'il a menées. Ce rapport écrit et sa soutenance devant un jury font l'objet d'une évaluation. (voir paragraphes 4 et 5)

• **Contexte professionnel :** Fonction études, fonction préparation, prototypage.

• **Nature de l'activité :**

Les activités, soumises à évaluation pendant la soutenance (partie des activités définies dans le **référentiel des activités professionnelles**), correspondent :



aux tâches 1.4. et 1.5. de l'activité 1 : **Définition des limites de l'étude**

- Dialogue avec un chef de projet ou un chargé d'affaires. (1.4)
- Participation à la prise en compte de l'environnement de l'étude. (1.5)

aux tâches 2.1., 2.2., 2.3. et 2.5. de l'activité 2 : **Constitution du dossier d'étude**

- Recherche documentaire. (2.1)
- Consultation des normes. (2.2)
- Consultation des bases de données techniques et méthodologiques de l'entreprise. (2.3)
- Intégration des contraintes de propriété industrielle. (2.5)

aux tâches 6.1. et 6.2. de l'activité 6 : **Gestion des activités du bureau d'études.**

- Contribution à la traçabilité (gestion des modifications, archivage) d'une étude. (6.1)
- Formulation et transmission d'une information technique, d'un savoir-faire. (6.2)

2. Organisation

Le stage est **obligatoire** pour les étudiants.

Le stage, organisé avec le concours des milieux professionnels, est placé sous le contrôle des autorités académiques.

Il se déroule dans une entreprise publique ou privée comportant différents services, dont un de conception ou d'étude de produits industriels.

La recherche des terrains de stage est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement en accord avec les entreprises recevant les stagiaires.

Chaque période de stage en entreprise fait l'objet d'une **convention** entre l'établissement fréquenté par l'étudiant et l'entreprise d'accueil.

Pendant le stage en entreprise, l'étudiant a obligatoirement la qualité **d'élève stagiaire** et non de salarié. La convention de stage doit préciser :

- les modalités de couverture en matière d'accident du travail et de responsabilité civile ;
- les objectifs et les modalités de formation (durée, calendrier) ;
- les modalités de suivi du stagiaire par les professeurs de l'équipe pédagogique responsable de la formation et l'étudiant.

Afin d'en assurer le caractère formateur, le stage est placé sous la responsabilité pédagogique des professeurs assurant les enseignements professionnels.

En fin de stage, un **certificat** est remis au stagiaire par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant. A ce certificat sera joint un **tableau récapitulatif des activités conduites pendant le stage** et indiquant le **degré de responsabilité de l'étudiant** dans leur réalisation ainsi qu'une **appréciation globale du tuteur** sur le stagiaire.

Le **certificat** et le **tableau récapitulatif** devront figurer **dans le rapport de stage**.

Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra être admis à subir cette sous épreuve.

3. Durée

La durée globale du stage, effectué à temps plein, est de **six semaines consécutives**. Il se déroulera dans une période comprise entre la fin du mois de mai de la première année de formation et la **fin de l'année** civile correspondante.

4. Rapport de stage

A l'issue du stage en milieu professionnel, le candidat rédige, à titre individuel, un **rapport d'une trentaine de pages** dans lequel il doit faire intervenir des **réflexions personnelles**.

Il y consigne, en particulier :

- le compte rendu de ses activités en développant les aspects relatifs aux compétences définies ci-dessous ;
- l'analyse des situations observées, des problèmes abordés, des solutions et des démarches adoptées pour y répondre ;
- un bilan des découvertes d'ordre technique, économique, organisationnelles, faites durant le stage.

Ce rapport sera remis à l'équipe enseignante avant la fin du premier trimestre de la seconde année.

5. Examen

Épreuve E6 : Épreuve professionnelle de synthèse :

Sous – épreuve E 61 (Unité 61) : Soutenance du rapport de stage industriel

Épreuve ponctuelle orale. (coefficient 1 sur 19 coefficients)

D'une durée de **30 minutes**, la soutenance du rapport de stage industriel est organisée la **seconde année**. La commission d'interrogation est constituée de :

- un professeur STI de construction et mécanique industrielle ou un professeur STI de génie mécanique,
- un professeur de français,
- un représentant de la profession.

(En cas d'absence du représentant de la profession, la commission peut valablement exercer sa tâche d'évaluation).



La soutenance du rapport de stage consiste, pour le candidat, à en faire une **présentation orale argumentée** à partir d'un **rapport personnel écrit structuré**.

Le candidat peut, s'il le désire, s'appuyer sur une présentation réalisée à l'aide de **logiciels de présentation**.

La commission d'interrogation, qui a fait un **examen du rapport de stage mis à sa disposition avant l'épreuve**, consacre **10 minutes** à entendre le candidat **sans l'interrompre** et dispose de **10 minutes au maximum** pour **poser les questions** qu'elle juge nécessaires pour affiner sa perception de certains aspects du rapport.

Contenu de l'épreuve :

Le travail demandé correspond à tout ou partie de ce qui est écrit dans la rubrique : « **nature de l'activité** » de la définition de l'unité U61 comme précisé au chapitre 1 (page 1). Ainsi les travaux demandés correspondent à tout ou partie des tâches énumérées sous cette rubrique.

• Compétences évaluées lors de la soutenance :

Cette unité d'examen concerne tout ou partie des **compétences** terminales du référentiel listées ci-dessous :

Épreuve E6 - Sous épreuve U61 SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE INDUSTRIEL		Savoirs associés				
		S1	S71	S75	S78	S81
Compétences ↻						
C07.	Identifier les moyens techniques de production disponibles.					
C08.	Intégrer les contraintes de la propriété industrielle.					
C26.	Intégrer une action d'étude dans une démarche « qualité ».					
C27.	Contribuer à l'archivage, à la traçabilité de l'étude et à la capitalisation des expériences dans les bases de données techniques de l'entreprise.					
C29.	Rédiger et présenter oralement, dans un français correct et avec les outils de communication adaptés, un rapport exploitant un vocabulaire technique pertinent.					

S1 : Français
S78 : Organisation et suivi d'un projet
S81 : L'entreprise industrielle

S71 : Analyse fonctionnelle
S75 : Ergonomie et sûreté des produits

On notera que pour effectuer les tâches demandées, **certaines autres compétences peuvent être mobilisées**. En aucun cas, **ces dernières ne donneront lieu à évaluation**. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les **tâches correspondantes** doivent être **réalisées avec assistance**.